Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260126-2026_01_009-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 26 janvier 2026

Date de convocation : 20 janvier 2026
Date d'affichage des délibérations : 29 janvier 2026

L'an deux mil vingt et six, le vingt-six janvier à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal en mairie de Pleyben, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, BRET CALVEZ Brigitte, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, GOISNARD Gaëlle, JAN Eric, JAOUEN Nicole, LE Dû Marie Paule, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LE SAUX Roger, LUCAS Raphaëlle, MORVAN Tiphaine, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, REMY Guillaume, SPRIET Benoît, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude, VERBECQ Rosine.**
Absent représenté **: GRASSI Géraldine absente ayant donné procuration à Raphaëlle LUCAS, JANOT Anne absente ayant donné procuration à Marie-Paule LE Dû**
Absents excusés : **HEURTIER GUEGUEN Jean-Claude.**

Nombre de conseillers :	**- En exercice**	**: 27**
	- Présents	**: 24**
	- Votants	**: 26**

==========

N° 2026 / 01 / 009 : Cession d'un délaissé de domaine public à Kerlideg

Mme le Maire explique que la commune a reçu une demande de la part de la part de **Mr et Mme DERRIEN, nouveaux propriétaires d'une habitation et parcelle au lieu-dit KERLIDEG**. Lors des opérations de cession, les parties ont constaté **qu'une partie du mur de clôture de la propriété était installé sur le domaine public.**

Mr et Mme Derrien souhaitent régulariser la situation et acquérir ces quelques m², soit **42 m² après bornage**. Il convient donc de déclasser cette partie pour la passer du domaine public vers le domaine privé de la commune. Et ensuite prévoir la cession.

Cette opération n'a à priori aucune conséquence sur les usages de circulation, ni sur les accès des riverains. Nous avons cependant interrogé tous les riverains qui n'ont pas émis d'objection. Nous pouvons donc nous dispenser d'une enquête publique de déclassement.

Après en avoir délibérer, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **accepte de déclasser du domaine public cet espace, et de le porter dans le domaine privé de la commune pour 42 m² selon bornage réalisé par géomètre à la charge de l'acquéreur**
- **accepte de céder cette parcelle à Mr et Mme DERRIEN sur la base de 0,82 € le m² (selon tarifs adoptés lors de la séance du 10 décembre 2025). Le prix de vente total est donc fixé à 35 euros (arrondi).**
- **Précise que les frais de bornage et de notaire, et le cas échéant tout frais annexes, seront à la charge du preneur.**

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance,
Roger LE SAUX

Le Maire,
Amélie CARO